

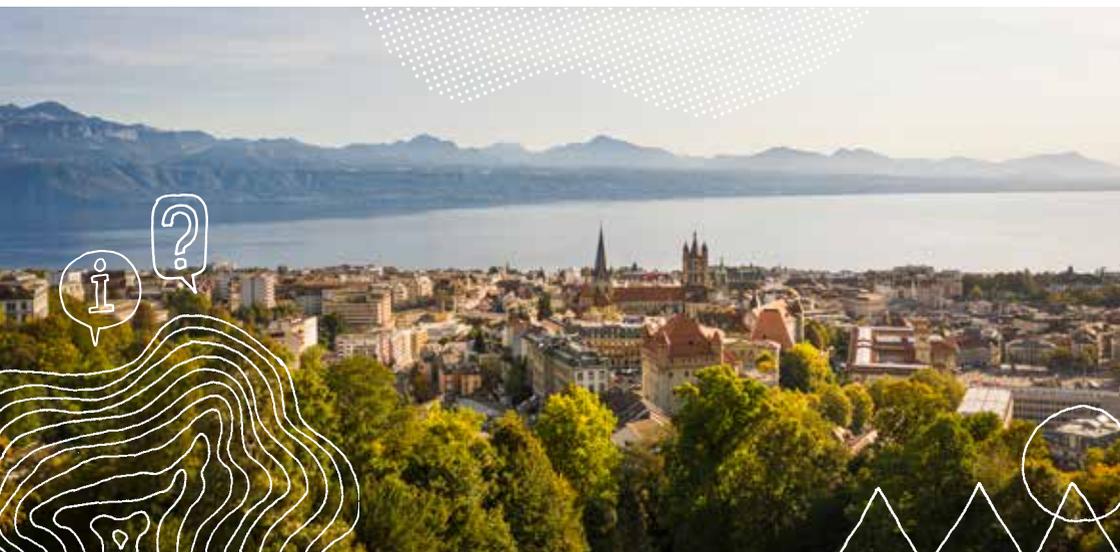


Ville de Lausanne

Bureau lausannois pour
les immigrés (BLI)

FR

BIENVENUE



Vivre à Lausanne Un guide pratique



Éditeur : Ville de Lausanne, Bureau lausannois
pour les immigrés (BLI) en collaboration avec Info cité

Design : alafolie.ch

Illustrations : Alexandre Pointet

Photo de couverture : © Schweiz Tourismus / Giglio Pasqua

Impression : PCL Presses Centrales SA

Juin 2023, 8^e édition

Avec le soutien du :



Sommaire

Bienvenue à Lausanne	4
La ville de Lausanne en bref	6
S'installer à Lausanne : que faire en premier ?	8
Offres de bienvenue lausannoises	9
Vos spécialistes migration, intégration et lutte contre le racisme	11
Informations et contacts (par thèmes)	
– Titres de séjour	14
– Logement	16
– Travail	20
– Cours de français et formations	23
– École	25
– Famille	28
– Assurances	31
– Santé	34
– Transports	38
– Finances, impôts et télécommunication	42
– Loisirs	45
– Vie citoyenne	47
Plan de Lausanne	50

Légendes des pictogrammes

-  Informations en plusieurs langues
-  À retrouver sur le plan (p. 50)

Bienvenue à Lausanne

Lausanne, une ville inclusive

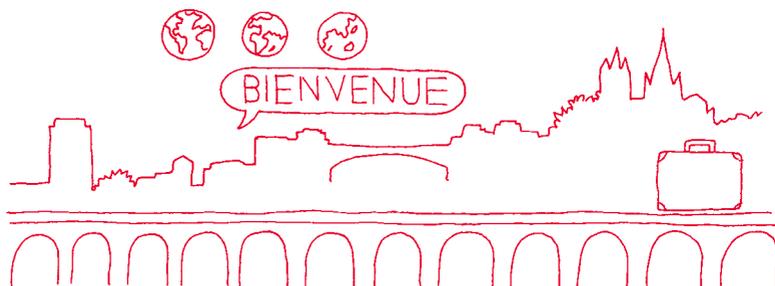
Gérer une ville comme Lausanne, c'est rechercher en permanence un équilibre entre stabilité et développement et chercher à concilier des intérêts parfois divergents. Et c'est surtout contribuer à l'entente aussi harmonieuse que possible entre ses habitantes et habitants, et entre toutes les communautés qui la composent. Ces questions sont spécialement importantes à Lausanne. Car notre ville compte près de 150'000 habitantes et habitants, dont 42 % n'ont pas le passeport suisse.

Cette diversité d'origine, mais aussi sociale, est une chance : elle enrichit, par le partage, nos cultures respectives. Elle élargit notre horizon. Elle nous apprend à connaître et à respecter l'autre. Mais elle peut aussi être une fragilité, si nous ne parvenons pas à intégrer chacune et chacun, dans le respect des cultures de toutes et tous.

Si Lausanne y réussit et est un exemple d'ouverture et de diversité, c'est notamment grâce aux efforts entrepris par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et ses partenaires. Et grâce à leur travail quotidien, ils contribuent à faire de Lausanne une ville inclusive, accueillante et agréable à vivre pour toutes et tous. Cette brochure en est un exemple.

G. Junod

Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne



Une brochure pour vivre à Lausanne et s'y sentir bien

Lausanne est sans nul doute une ville cosmopolite avec ses 160 nationalités qui vivent ensemble. Se rencontrer, échanger et discuter permet de tisser des liens et de mieux se connaître. Cela crée la base indispensable pour se sentir bien là où nous habitons, travaillons, étudions et pratiquons des activités sportives, culturelles ou de loisirs. C'est cela faire partie de notre ville. C'est cela vivre à Lausanne.

La Ville de Lausanne, avec ses partenaires, s'engage tous les jours pour garantir une place à chacune et chacun d'entre nous et pour assurer une égalité entre toutes et tous, quel que soit notre origine, notre âge ou notre genre. La brochure «Vivre à Lausanne: un guide pratique» est le reflet de cet engagement. Elle participe à faire de Lausanne une ville accessible à l'ensemble de ses habitantes et de ses habitants.

Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques, dans un langage simple, pour tous les aspects de la vie quotidienne: logement, travail, école, finances ou encore loisirs et formation. Elle se veut utile à toutes les personnes qui viennent d'arriver à Lausanne, à celles qui y vivent depuis quelques mois ou depuis longtemps, comme à celles qui s'intéressent à notre ville et à son cadre de vie.

Cette brochure est le résultat d'une riche collaboration entre le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), les différents services de l'administration communale et les nombreuses associations et organismes publics qui agissent dans la région lausannoise. J'aimerais ici leur dire toute ma reconnaissance pour leur contribution.

Je vous souhaite une belle découverte de toute la richesse de notre ville!

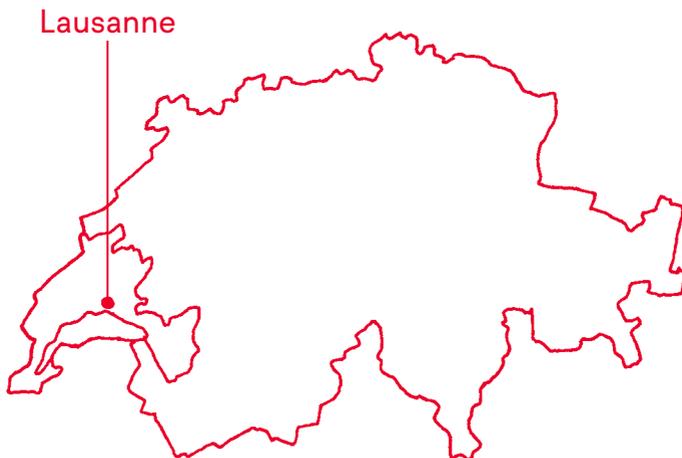


Émilie Moeschler, Conseillère municipale, Direction des sports
et de la cohésion sociale



La ville de Lausanne en bref

Quatrième plus grande ville de Suisse, Lausanne a pour caractéristique d'être une ville olympique et durable, mais aussi un lieu de formation et de culture. Destination touristique très appréciée, Lausanne accueille de nombreuses entreprises internationales. Elle offre à la fois qualité de vie et attractivité économique.

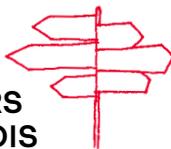


3 COLLINES

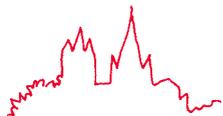
sur lesquelles la ville de Lausanne a été bâtie

18

QUARTIERS
LAUSANNOIS



5



CRÉÉES DES HEURES

par la guette ou le guet de
la Cathédrale chaque nuit

33 HECTARES

de vigne appartenant à la Ville

100 MEMBRES

au Conseil communal



500

MÈTRES
de dénivelé
entre le haut
et le bas de
la ville

42 %

**DE LA POPULATION
LAUSANNOISE**

qui n'a pas le passeport suisse

168 NATIONALITÉS



23'000

ENTREPRISES
à Lausanne et
dans sa région

1803

date à laquelle Lausanne
est devenue la capitale
du canton de Vaud



350 HECTARES

de parcs et jardins



150'000

HABITANT·E·S RECENSÉS
en janvier 2023



39'000 ÉTUDIANT·E·S

qui se forment
chaque année
à Lausanne

215'000

EMPLOIS GÉNÉRÉS
par l'économie locale

S'installer à Lausanne : que faire en premier ?

Quand vous arrivez à Lausanne, vous devez faire certaines démarches. Et souvent, les délais pour les faire sont courts. Voici la liste de ces démarches, classées par ordre de priorité.

- Inscription au Service du contrôle des habitants (délai de 14 jours) (p. 16)
- Demande d'un titre de séjour (au plus vite) (p. 14)
- Contrat d'assurance-maladie obligatoire (délai de 3 mois) (p. 31)
- Inscription des enfants à l'école (p. 25)
- Enregistrement aux Services industriels de Lausanne (p. 16)
- Contrat d'assurance contre les incendies (p. 33)
- Annonce auprès de l'Administration cantonale des impôts (p. 42)
- Échange de votre permis de conduire étranger et demande de plaques d'immatriculation suisses pour votre voiture (délai de 12 mois) (p. 40)

Vous avez des questions ?

Vous trouvez dans cette brochure de nombreuses informations, regroupées par thèmes. Vous trouvez aussi les contacts des personnes et services qui peuvent vous aider.



Offres de bienvenue lausannoises

Environ 15'000 personnes s'installent chaque année à Lausanne et la population compte plus de 160 nationalités. D'où que vous veniez, la Ville de Lausanne souhaite faciliter votre arrivée.

Soirée d'accueil de la Municipalité

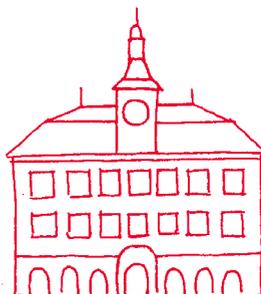
Chaque année, la Ville de Lausanne invite les personnes nouvellement arrivées à une soirée d'accueil. Des membres de la Municipalité et des services de l'administration sont présents pour vous souhaiter la bienvenue et vous renseigner sur leurs activités. Des interprètes sont aussi là pour proposer des traductions.

 www.lausanne.ch/accueil

Info cité

Info cité est le lieu d'information principal de la Ville de Lausanne. Il conseille les Lausannoises et Lausannois sur certaines démarches administratives et les accompagne dans leurs envies de découvertes. Il offre aussi des renseignements et de la documentation répondant à une multitude de questions et oriente vers les services compétents.

 **Info cité**
 Place de la Palud 2, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 25 55, infocite@lausanne.ch
www.lausanne.ch/infocite
Lundi à vendredi 8h-17h



Brochure «Vivre à Lausanne: un guide pratique»

La brochure que vous tenez entre les mains est éditée par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Elle existe en 12 langues. Vous trouvez cette brochure aux guichets du BLI, d'Info cité et du contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, notamment.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

 Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 72 45, bli@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bli

Lundi à vendredi 8h-12h, 13h-17h

«Vivre, se former, travailler»

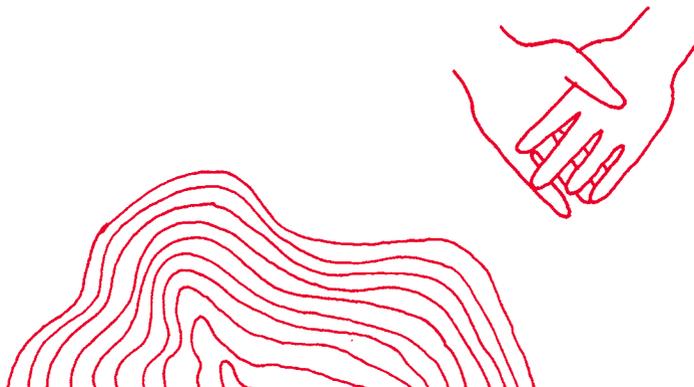
La permanence gratuite «Vivre, se former, travailler» du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) vous renseigne, dans votre langue, sur l'emploi, la formation et la vie quotidienne à Lausanne. La permanence a lieu en français, espagnol, portugais et anglais. Pour les autres langues, vous pouvez demander la présence d'une ou d'un interprète.

 www.lausanne.ch/permanence-bli

 Lundi 17h-19h, samedi 10h-12h

Dans le cadre de la permanence «Vivre, se former, travailler», le BLI fait régulièrement appel aux interprètes communautaires de l'association Appartenances pour traduire les entretiens. Vous pouvez vous aussi demander de l'aide à cette association. Notamment pour des traductions écrites de certains documents (diplômes ou actes de naissance par exemple).

www.appartenances.ch



Vos spécialistes migration, intégration et lutte contre le racisme

En Suisse, il existe une loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Selon cette loi, les personnes immigrées doivent être accueillies et informées sur leur nouveau lieu de vie dès leur arrivée. Un article de loi (261bis du Code pénal) punit également certains comportements racistes. De nombreuses institutions, associations et personnes ont pour mission d'appliquer ces lois. Nous vous présentons ici quelques-unes de ces organisations.

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Le BLI est le bureau de la Ville de Lausanne spécialiste de l'intégration et de la prévention du racisme. Il favorise le vivre ensemble et l'égalité des chances. Il soutient aussi la Municipalité dans sa politique d'intégration.

Le BLI est situé au centre de la ville. Ce bureau conseille tout le monde, indépendamment de son passeport, de son statut ou de son pays d'origine. Il vous informe dans plusieurs langues, par exemple au sujet de :

- L'offre en cours de français
- La recherche d'un travail ou d'une formation
- La reconnaissance d'un diplôme obtenu à l'étranger
- La vie quotidienne à Lausanne
- Les situations de racisme
- Les droits politiques
- La réalisation d'un projet associatif d'intégration
- La naturalisation

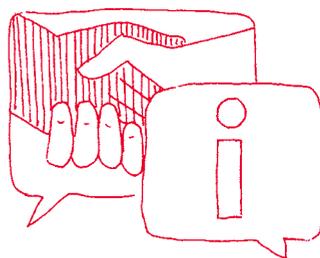
Le BLI est aussi responsable de la permanence Info-racisme. Cette permanence offre écoute et informations à toute personne confrontée au racisme à Lausanne. Ce service est gratuit et confidentiel.

📍 Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

🌐 Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 72 45, bli@lausanne.ch
www.lausanne.ch/bli
Lundi à vendredi 8h-12h, 13h-17h

📍 Permanence Info-racisme

🌐 Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 20 21, inforacisme@lausanne.ch
www.lausanne.ch/info-racisme
Lundi, mercredi et jeudi 14h-17h ou sur rendez-vous



Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Le BCI est le service du Canton de Vaud spécialiste de l'intégration et de la prévention du racisme. Il possède des bureaux à Lausanne et dans trois autres villes vaudoises.

La brochure du BCI « Bienvenue dans le canton de Vaud » donne des informations aux personnes migrantes nouvellement arrivées sur le territoire vaudois. Ces informations sont traduites en 16 langues et disponibles sur le site internet :

🌐 www.vaud-bienvenue.ch

Le BCI offre aussi des consultations gratuites pour toute personne victime ou témoin d'actes à caractère raciste ou discriminatoire dans le canton de Vaud, en dehors de Lausanne. Elles ont lieu sur rendez-vous uniquement et, sur demande, en plusieurs langues.

📍 Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Avenue de Sévelin 46, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 49 59, info.integration@vd.ch
www.vd.ch/integration

La Fraternité du Centre social protestant Vaud (CSP Vaud)

La Fraternité du CSP Vaud est là pour toutes les personnes suisses et étrangères qui cherchent des informations en lien avec la migration. Cette association peut aussi vous aider dans vos démarches administratives, juridiques et sociales. Par exemple: une demande de titre de séjour ou un regroupement familial.

📍 **Centre social protestant Vaud (CSP Vaud) - La Fraternité**
Place Arlaud 2, 1003 Lausanne
Tél. 021 560 60 98, frat@csp-vd.ch, www.csp.ch/fraternite
Permanences Info-conseil sans rendez-vous mardi
et jeudi 17h-19h et pour les sans-papiers vendredi 9h-12h

Les associations de personnes migrantes

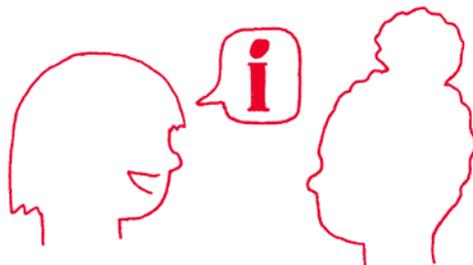
Dans le canton de Vaud et à Lausanne, il existe de nombreuses associations faites par et pour des personnes migrantes. Dans le cadre de ces associations, vous pouvez rencontrer des personnes venant de votre pays ou parlant votre langue. Vous en trouvez la liste sur le site internet du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

www.lausanne.ch/associations-migrants

Rainbow Spot

L'Association Rainbow Spot soutient les personnes LGBTIQ+ issues de la migration qui habitent dans le canton de Vaud. Elle les informe et les accompagne dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Cette association permet aussi aux personnes LGBTIQ+ de se rencontrer.

🌐 www.rainbowspot.ch



Informations et contacts

Titres de séjour

Politique migratoire suisse

Les démarches pour votre titre de séjour changent selon d'où vous venez.

La Suisse fait la différence entre les personnes qui viennent :

- de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (UE/AELE). Vous trouvez la liste des pays UE/AELE en bas de cette page¹
- des États tiers (c'est-à-dire tous les pays en-dehors de l'UE/AELE)

Titres de séjour

Toute personne de nationalité étrangère qui veut s'installer en Suisse pour plus de 3 mois a besoin d'un titre de séjour. Notamment pour :

- Travailler ou étudier en Suisse
- Rejoindre un membre de sa famille

Il existe les titres de séjour suivants :

- L pour une autorisation de séjour courte durée
- B pour une autorisation de séjour
- C pour une autorisation d'établissement
- G pour un permis pour frontalier·ère

Où pouvez-vous demander un titre de séjour ? Si vous venez de l'UE/AELE, allez au contrôle des habitants de la commune. Si vous venez d'un autre pays (appelé État tiers), allez à l'ambassade ou au consulat suisse dans votre pays de résidence. Ces institutions font ensuite le lien avec l'autorité compétente, soit le Service de la Population du canton de Vaud.

1. Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède (liste au 01.01.2023)



Asile

Les personnes qui demandent l'asile en Suisse peuvent recevoir un titre de séjour. C'est la Confédération qui prend ces décisions. Il existe les titres de séjour suivants :

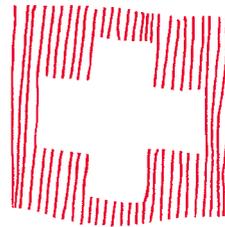
- N pour une autorisation pour requérant-e d'asile
- B pour une autorisation de séjour après l'obtention de l'asile
- F pour une admission provisoire
- S pour une protection provisoire

Vous trouvez des informations détaillées dans votre langue concernant les titres de séjour dans la brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud» et sur le site internet :

 www.vaud-bienvenue.ch

Le saviez-vous ?

Les personnes sans-papiers peuvent régulariser leur situation sous certaines conditions. Cela vous concerne ? Demandez conseil à la permanence sans-papiers de la Fraternité du CSP Vaud (voir p. 13).



Logement

Inscription au Service du contrôle des habitants

Toutes les habitantes et tous les habitants de Lausanne doivent s'inscrire au contrôle des habitants. Et ce, dans les 14 jours qui suivent leur arrivée.

En premier, vous devez envoyer les informations et documents suivants :

- Identité complète (nom, prénom, date de naissance, nationalité)
- Date d'arrivée à Lausanne
- Adresse à Lausanne
- Copie d'un document d'identité
- Si vous arrivez de l'étranger, vous devez aussi indiquer la raison du séjour

Vous pouvez envoyer ces informations par courrier postal ou par courriel.

Ensuite, le Service du contrôle des habitants vous contactera. Selon votre situation personnelle il vous demandera des précisions. En effet, chaque situation est différente.

Vous pouvez aussi consulter le site internet.

Service du contrôle des habitants (CH)

Rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 31 33, ch@lausanne.ch
www.lausanne.ch/ch
Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30

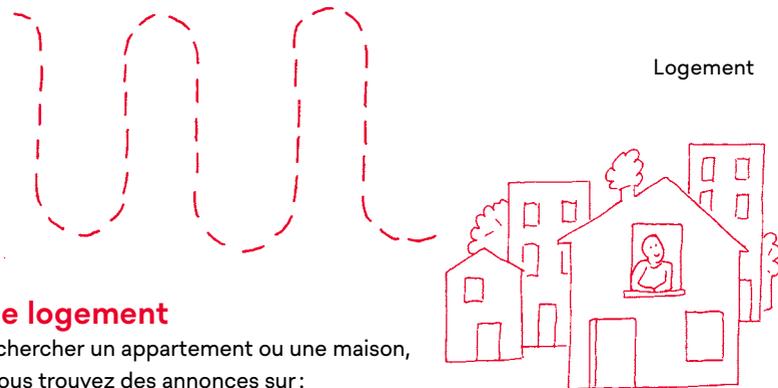
Services industriels de Lausanne (SiL)

Les Services industriels de Lausanne s'occupent de l'électricité et du gaz à Lausanne. Après votre inscription auprès du contrôle des habitants, vous devez aussi vous enregistrer aux SiL (uniquement si le logement ou bail à loyer est à votre nom). Vous pouvez faire cette démarche :

- Par internet
- Au guichet
- Par téléphone

Services industriels de Lausanne (SiL) - Espaces clients

Place Chauderon 23, 1002 Lausanne. Lundi à vendredi 8h-12h, 13h-17h
Place de l'Europe 2, 1002 Lausanne. Lundi à vendredi 9h-18h30, samedi 9h-17h
Tél. 0842 841 841, www.lausanne.ch/sil



Recherche de logement

À Lausanne, pour chercher un appartement ou une maison, utilisez internet. Vous trouvez des annonces sur :

- www.homegate.ch
- www.immoscout24.ch
- www.immostreet.ch
- www.anibis.ch

Pensez aussi à en parler à vos proches et à utiliser les réseaux sociaux !

Bail à loyer

Si vous visitez un logement qui vous intéresse, vous pouvez déposer un dossier auprès de la gérance ou du propriétaire. Dans ce dossier, vous mettez généralement des copies des documents suivants :

- Pièce d'identité (et titre de séjour)
- Fiches de salaire des trois derniers mois
- Assurance RC-Ménage (voir p. 33)
- Extrait de l'Office des poursuites

Si vous obtenez le logement, vous signez un contrat de location (bail à loyer) et payez une garantie de loyer avant de vous y installer.

En Suisse, vous payez la location de votre logement chaque mois. On appelle cela le loyer. Ce montant inclut aussi les charges (eau, chauffage, conciergerie, etc.) mais pas l'électricité (voir SiL p. 16).

Garantie de loyer

La garantie de loyer correspond souvent à 3 mois de loyer. Cet argent est déposé sur un compte dans une banque. Quand vous partez et que tout est en ordre dans le logement, vous recevez ce montant en retour. Vous n'avez pas assez d'argent ? Demandez à une société de cautionnement de vous en prêter ! Attention : vous payez des intérêts sur ce prêt.



Gérance Ville

Le Service des gérances de la Ville de Lausanne est responsable de nombreux logements, locaux commerciaux et autres objets à louer.

Vous trouvez leurs offres et les démarches de location à l'adresse www.lausanne.ch/immobilier, sous le nom de «Gérance Ville». Le choix des locataires est délégué à une commission pour en garantir la neutralité.

📍 Service des gérances

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 49 49, gerances@lausanne.ch
www.lausanne.ch/service-ger
Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30

Ateliers Infolog

Vous avez besoin d'aide pour trouver un logement? Des assistantes sociales et des assistants sociaux du Dispositif d'aide sociale au logement de la Ville de Lausanne peuvent vous conseiller et vous accompagner. Leur service «Infolog» propose des séances d'information et des ateliers de recherche de logement gratuits et sans inscription.

Dispositif d'aide sociale au logement

Rue de l'Ale 31, 1002 Lausanne. Tél. 021 315 76 27, mardi 13h30-15h30

Fête des Voisin·e·s

Chaque année, le dernier vendredi du mois de mai, a lieu la «Fête des Voisin·e·s». Cet événement vous permet de mieux connaître vos voisines et voisins. Il est très utile si vous venez d'arriver à Lausanne. Le Service d'architecture et du logement de la Ville de Lausanne vous aide et vous conseille volontiers pour l'organisation de cette fête.

📍 Service d'architecture et du logement

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Tél. 021 316 56 22, lafetedesvoisins@lausanne.ch
www.lausanne.ch/lafetedesvoisins

«I ♥ mes voisins. Le guide du bon voisinage»

Ce guide rappelle quelques règles simples pour favoriser le bien vivre ensemble. Cette brochure existe en plusieurs langues. Elle est éditée par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) en collaboration avec le Service d'architecture et du logement 🌐 www.lausanne.ch/bli > publications



Association de défense des locataires (ASLOCA)

L'ASLOCA est une association spécialisée dans le droit des locataires. Elle les informe sur leurs droits et les défend s'ils ne sont pas respectés. Elle aide aussi les locataires à trouver une solution à leurs problèmes grâce à des permanences et des entretiens individuels. Vous souhaitez devenir membre et bénéficier de ces services ? Inscrivez-vous sur internet :

vaud.asloca.ch

Tri des déchets

La Ville de Lausanne a mis en place un système de tri des déchets pour protéger l'environnement et créer de l'énergie. Il existe différentes sortes de poubelles et différents lieux de tri. Les ordures ménagères - c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent pas être triés, par exemple le plastique - doivent être jetées dans des sacs à poubelle officiels verts et blancs (puis dans les containers de votre immeuble). Vous pouvez acheter ces sacs en différentes tailles aux caisses des supermarchés.

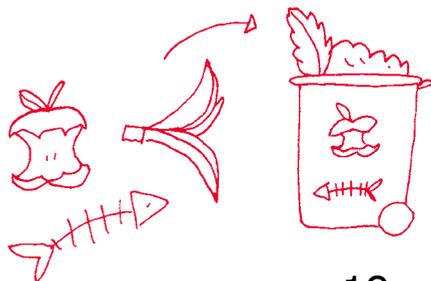
Les déchets recyclables, par exemple le papier, le verre et les biodéchets (aussi appelés compost), doivent être jetés dans des containers près de chez vous. Vous pouvez amener l'aluminium, le fer blanc, les huiles minérales et végétales ainsi que les textiles dans les écopoints de votre quartier. Le bois, le PET et les équipements électroniques sont récoltés dans des points de collecte ou en déchèterie fixe ou mobile (les emplacements et calendriers de ramassage sont sur www.lausanne.ch/ramassage).

Comment bien trier vos déchets ? Un flyer explique le tri des déchets lausannois en plusieurs langues. Vous le trouvez sur le site internet de la Ville :

 www.lausanne.ch/trier

Le saviez-vous ?

Dans le canton de Vaud, 7 ménages sur 10 louent leur logement. En comparaison à d'autres pays, il est plus rare d'être propriétaire que locataire.





Travail

Recherche d'emploi

Vous cherchez un travail ? En Suisse, pour chercher et trouver un emploi, vous pouvez par exemple :

- Répondre à des offres d'emploi sur internet (par exemple sur www.jobup.ch)
- Vous inscrire dans une agence de placement (Adecco, Planet Interim, Career Plus, etc.)
- Contacter les entreprises qui vous intéressent en leur envoyant une offre spontanée
- En parler à votre entourage ou sur les réseaux sociaux

La permanence du BLI « Vivre, se former, travailler » vous informe et vous conseille, dans votre langue, sur les démarches à faire pour chercher un emploi (voir p. 10).

Dossier de candidature

Pour répondre à une offre d'emploi, vous envoyez en général un dossier de candidature. Dans ce dossier, il y a des copies des documents suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (CV)
- Certificats de travail
- Attestations de formation

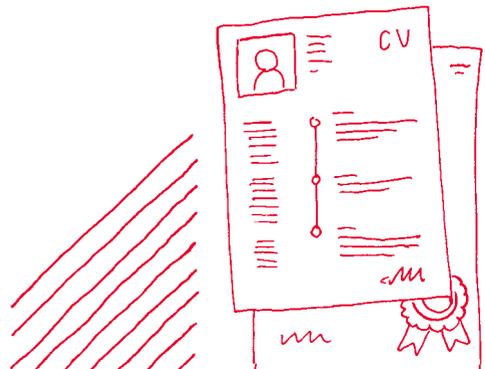
À votre arrivée en Suisse, assurez-vous que ces documents sont actuels, bien présentés et traduits en français. Cela vous permet de répondre rapidement aux offres d'emploi et de mettre toutes les chances de votre côté.

Vous avez besoin d'aide pour votre dossier de candidature ? À Lausanne, certaines personnes peuvent vous aider à (re)faire votre CV et à rédiger vos lettres de motivation. On les appelle des écrivaines et écrivains publics.

Par exemple :

Les scribes www.lesscribes.ch ou

Point d'Appui www.eglisemigrationvd.com





Contrat de travail

En Suisse, un contrat de travail est déterminé (limité dans le temps) ou indéterminé (illimité dans le temps). Il peut aussi être pour une activité à temps plein ou à temps partiel. Il est valable dès que vous et la personne qui vous emploie êtes d'accord sur les conditions d'engagement. Un contrat oral est donc valable mais il est recommandé de le faire par écrit et de le signer.

Vous avez des questions concernant votre contrat, vos conditions d'engagement (salaire, assurances sociales...) ou les conditions de travail en entreprise (durée légale du travail et du repos, protection de la santé, etc.) ? L'Inspection du travail Lausanne peut vous renseigner.

Inspection du travail Lausanne

Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 76 80, itl@lausanne.ch, www.lausanne.ch/itl

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-17h

Mercredi 13h-17h par téléphone uniquement (fermé le matin)

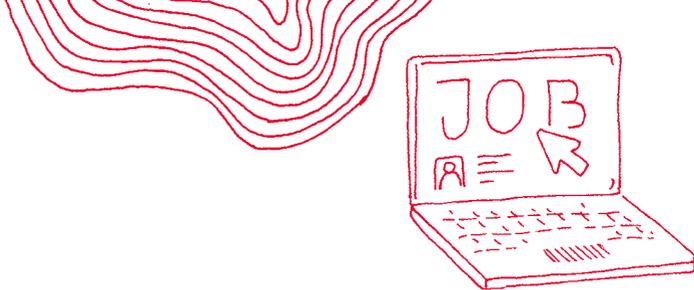
Salaire

Le salaire est l'argent que votre employeuse ou employeur vous verse tous les mois en échange de votre travail. Généralement, vous pouvez négocier votre salaire lors de l'entretien d'embauche. Pour savoir quel salaire vous pouvez demander (en fonction de votre métier et de vos années d'expérience), consultez le site internet www.lohnrechner.ch.

En Suisse, il existe ce que l'on appelle des conventions collectives de travail CCT. Elles garantissent des bonnes conditions de travail et un salaire adéquat. Ces accords sont conclus entre des syndicats (associations représentant des travailleuses et travailleurs) et des employeuses et employeurs. Il existe plusieurs syndicats en Suisse. Le plus grand s'appelle UNIA.

www.unia.ch

Les personnes qui vivent et travaillent en Suisse doivent payer des impôts. Ces impôts sont calculés selon votre salaire, votre fortune et votre situation familiale (voir p. 42).



Assurances sociales

En Suisse, les travailleuses et travailleurs suisses bénéficient d'assurances sociales auxquelles les employeuses ou employeurs doivent les inscrire. Le montant des cotisations à ces assurances est inscrit sur la fiche de salaire que vous recevez chaque mois.

- La cotisation AVS est obligatoire dès 2'300 fr. de revenus par année (ou quel que soit le salaire dans le cas des personnes employées dans un ménage privé).
- L'affiliation au 2^e pilier (aussi appelé LPP) est obligatoire dès 21'510 fr. de revenus par année.
- L'assurance-accidents professionnels (LAA) est obligatoire.

Si vous travaillez plus de 8 heures par semaine, votre employeuse ou employeur doit vous assurer contre les accidents professionnels et non professionnels. Vous trouvez plus d'informations sur ces différentes assurances aux pages 31 à 33.

Chômage

Toute personne qui cherche, perd ou quitte un emploi peut s'inscrire à l'Office régional de placement (ORP). Pour obtenir une aide financière du chômage (des indemnités de chômage), il est nécessaire de résider officiellement à Lausanne et d'avoir travaillé minimum 12 mois en Suisse au cours des 24 derniers mois. Un titre de séjour est aussi obligatoire. Les conseillères et conseillers de l'ORP vous aident à (re)trouver un emploi le plus rapidement possible.

Pour les personnes nouvellement arrivées qui possèdent un titre de séjour, l'ORP propose un accompagnement en recherche d'emploi, sur inscription, à leur guichet.

Office régional de placement (ORP)

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 78 99, orp@lausanne.ch, www.lausanne.ch/orp

Lundi à vendredi 7h30-11h45, 13h-17h

Le saviez-vous ?

Si vous travaillez pour une personne ou un ménage privé (nettoyage, garde d'enfants, jardinage...), vous pouvez participer au programme « Chèques-emploi » de l'EPER. Cela vous donne une protection sociale. www.cheques-emploi.ch

Cours de français et formations

Cours de français pour adultes

Parler et écrire le français est très important pour trouver un travail et pour s'intégrer socialement en Suisse romande. Vous souhaitez apprendre le français ? Des institutions, des associations et des écoles privées proposent des cours pour adultes, gratuits ou payants. Vous trouvez la liste de ces cours dans la brochure « Apprendre à Lausanne » du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Ces informations sont disponibles en plusieurs langues.

 www.lausanne.ch/apal

En été, durant 5 semaines, le BLI propose des cours de français gratuits niveau débutant. Ils ont lieu au bord du Lac Léman, à Vidy Plage, et permettent d'apprendre le français dans une ambiance décontractée. Un accueil pour les enfants de 2 ans et plus est offert pour que les parents puissent suivre les cours.

www.lausanne.ch/vidy-plage

Reconnaissance des diplômes étrangers

Vous avez un diplôme étranger et souhaitez le faire reconnaître en Suisse ? Contactez le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il vous informe si votre diplôme a une équivalence en Suisse ou si vous devez suivre des formations complémentaires. Attention : cette démarche est payante et peut durer plusieurs mois.

www.sbf.admin.ch

L'Association Découvrir propose le service « Redes ». Ce service aide les personnes migrantes à faire reconnaître leurs diplômes.

www.associationdecouvrir.ch



Orientation professionnelle

Le Centre d'orientation professionnelle de la région Centre, à Lausanne, informe et conseille les adultes, les adolescent·e·s et les élèves en scolarité sur les choix professionnels. Vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement avec leurs spécialistes pour un entretien individuel. Vous pouvez aussi demander des informations, sans rendez-vous, auprès du Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), ouvert tous les après-midis.

📍 Centre d'orientation professionnelle

Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 11 20, info.osp@vd.ch
www.vd.ch/orientation

Bourses et aides à la formation

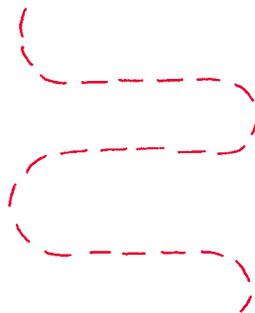
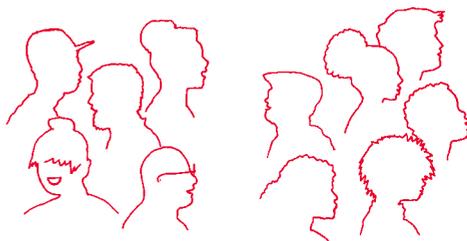
Sous certaines conditions, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), la Fondation lausannoise d'aide pour le travail (F.L.A.T) ou l'Association Envol peuvent vous aider à payer une formation ou des frais professionnels. Consultez leurs sites internet pour avoir plus d'informations.

www.vd.ch/ocbe
www.lausanne.ch/flat
www.association-envol.info

Le saviez-vous ?

Vous trouvez de nombreuses formations faciles d'accès, par exemple en informatique, bureautique ou gestion de budget, sur www.lausanne.ch/formations-migrants et dans la brochure « Apprendre à Lausanne ».

www.lausanne.ch/apal



École

Inscription des enfants à l'école

Inscrire vos enfants à l'école est l'une des démarches prioritaires à faire à votre arrivée. Pour cela, rendez-vous au guichet du Service des écoles et du parascolaire. Ce service centralise toutes les demandes puis répartit les enfants dans les établissements scolaires de Lausanne. L'école la plus proche du lieu de domicile est privilégiée.

Le Service des écoles et du parascolaire s'occupe aussi des inscriptions des enfants à l'accueil parascolaire, c'est-à-dire avant et après l'école (voir p. 29).

Dans le canton de Vaud, 9 enfants sur 10 sont à l'école publique. Ils y reçoivent un enseignement gratuit et de grande qualité. Vous souhaitez toutefois inscrire votre enfant dans une école privée? Consultez les informations et la liste de contacts utiles sur www.avdep.ch.

📍 Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 64 11, sep@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30

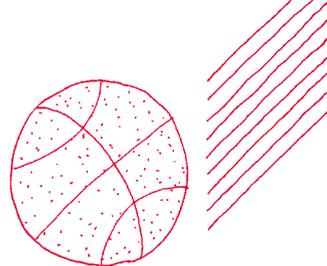
Système scolaire vaudois

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire dure 11 ans. Les enfants commencent l'école à l'âge de 4 ans et la finissent vers 15 ans. Le programme scolaire vaudois est divisé en plusieurs degrés, cycles et années, de la 1P à la 11S. Vous trouvez sur le site de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée du Canton de Vaud) des explications sur le système scolaire vaudois, en 10 langues. Vous y trouvez aussi des schémas comparant le système scolaire vaudois avec celui de plus de 30 pays.

www.vd.ch/scolarite

🌐 Documents traduits d'information aux parents





Élèves non francophones de 4 à 15 ans

Les enfants de 4 à 8 ans qui, à leur arrivée à Lausanne, ne parlent pas le français vont dans l'établissement primaire de leur quartier. Après un entretien d'accueil avec les parents, l'enfant est intégré en classe régulière avec des cours intensifs de français.

Les enfants de 8 à 15 ans sont orientés vers le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL). Après un entretien avec les parents, l'enfant est intégré dans une classe d'accueil ou en classe régulière avec des cours intensifs de français. Lorsque son niveau de français est suffisant, l'enfant est ensuite scolarisé dans une classe régulière à plein temps.

Dans le canton de Vaud, les élèves sans-papiers ont le droit d'aller à l'école obligatoire et postobligatoire et dans quelques écoles professionnelles.

Élèves non francophones de 15 à 25 ans

Les jeunes de 15 à 25 ans non francophones peuvent intégrer pendant une année une classe de l'École de l'accueil (EdA). L'entrée est possible selon les places disponibles. À l'EdA, les jeunes apprennent le français, se familiarisent avec leur nouveau lieu de vie et préparent la suite de leur parcours.

L'inscription à l'EdA se fait au Portail Migration :

- Au guichet (au 4^e étage de l'OCOSP)
- Par téléphone
- Par internet

Le Portail Migration propose aussi des entretiens d'accueil, en plusieurs langues, aux jeunes jusqu'à 25 ans issus de la migration et à la recherche d'une formation.

📍 Portail Migration (Unité Migration Accueil UMA)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 11 40, www.vd.ch/orientation

Lundi à jeudi 8h-12h



Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Un enfant qui parle bien sa langue maternelle apprend plus facilement une autre langue. C'est pourquoi des associations, écoles et ambassades proposent des cours de langue et culture d'origine. Dans ces cours, les élèves approfondissent la connaissance de leur langue maternelle et de leur culture d'origine. Cela facilite aussi l'apprentissage du français et la construction de leur identité plurielle.

Vous trouvez une liste des cours de langue et culture d'origine dans la brochure « Apprendre à Lausanne » du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

www.lausanne.ch/apal

Le saviez-vous ?

À votre arrivée à Lausanne, vous allez avoir des entretiens avec les enseignantes ou enseignants de vos enfants. Vous pouvez demander la présence d'une ou d'un interprète pour traduire ces entretiens.





Famille

Regroupement familial

Si vous vivez et travaillez en Suisse, vous pouvez faire venir des membres de votre famille. C'est ce que l'on appelle une demande de regroupement familial. Cela n'est pas automatique. Il faut remplir certaines conditions. Si vous venez de l'UE/AELE, faites la demande auprès du contrôle des habitants. Si vous venez d'un États tiers, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat suisse de votre pays. Ces institutions transmettent votre demande au Service de la Population du canton de Vaud qui prend la décision.

Si vous venez d'un État tiers, vous avez un délai de 5 ans pour faire venir votre conjoint-e ou vos enfants de moins de 12 ans. Pour les enfants âgés entre 12 et 18 ans, le délai est de 1 an seulement.

État civil

Vous avez des questions concernant un mariage, une naissance, un changement de nom ou de prénom ou un décès ? Vous trouvez des informations sur www.vaud-bienvenue.ch ou sur le site internet de l'État civil du canton de Vaud. Par exemple : le détail des démarches à faire selon votre demande.

État civil du Canton de Vaud

Avenue de Sévelin 46, 1004 Lausanne
Tél. 021 557 07 07, etat.civil@vd.ch, www.vd.ch/etat-civil

Mariage forcé

On considère qu'il y a un mariage forcé dès lors qu'une personne ne peut pas refuser de se marier. En Suisse, chacune et chacun a le droit de décider si et avec qui il se marie. Pour les victimes ou témoins d'un mariage forcé, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) offre des consultations gratuites.

 www.vd.ch/mariage-si-je-veux

Solutions de garde (enfants de 0 à 6 ans)

À Lausanne, vous pouvez faire garder votre enfant dans un centre de vie infantine (CVE) - aussi appelé crèche ou garderie - ou chez une accueillante en milieu familial. Il s'agit d'une personne qui garde des enfants à son domicile. Ces prestations sont payantes mais leur prix est adapté à votre situation familiale et à votre salaire. Le Bureau lausannois pour les familles (BLF) vous informe sur ces différentes offres et s'occupe aussi des inscriptions.

-  **Bureau lausannois pour les familles (BLF)**
 Place Chauderon 9, étage T, 1002 Lausanne
 Tél. 021 315 60 00, www.lausanne.ch/blf
 Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h30-16h30

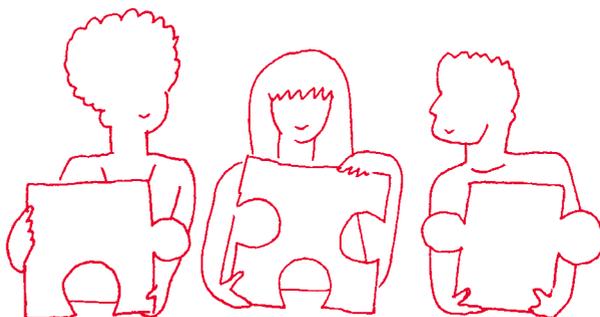
Vous avez besoin d'une garde pour quelques heures par semaine uniquement ? Les haltes-jeux et jardins d'enfants à Lausanne accueillent aussi des enfants.

www.lausanne.ch/haltes-jeux

Accueil parascolaire (enfants de 4 à 12 ans)

On appelle accueil parascolaire ou extrascolaire les offres d'accueil pour vos enfants avant et après l'école, ainsi que pendant la pause de midi. Pour inscrire des enfants de 4 à 6 ans (1P-2P), annoncez-vous au Bureau lausannois pour les familles (voir ci-dessus). Pour les enfants plus grands, rendez-vous au Service des écoles et du parascolaire (SEP) (voir ci-dessous). Bon à savoir : ce service s'occupe aussi de l'inscription aux devoirs accompagnés.

-  **Service des écoles et du parascolaire**
 Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
 Tél. 021 315 64 11, sep@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep
 Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h-16h30



Activités de vacances

Pendant les vacances scolaires, le Domaine accueil vacances de la Ville de Lausanne et ses partenaires offrent de nombreuses activités pour les enfants. L'encadrement est professionnel et le prix très accessible.

Contactez ce service pour vous informer et inscrire vos enfants !



Domaine accueil vacances

Place Chauderon 7a, étage T, 1002 Lausanne

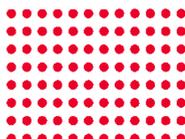
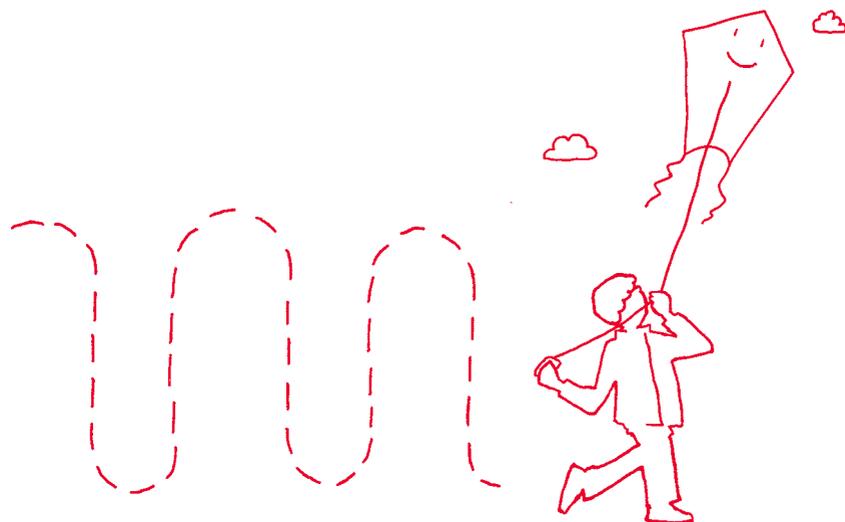
Tél. 021 316 68 22, www.lausanne.ch/jeunessevacances

Lundi à vendredi 7h30-11h45, 13h-16h30

Le saviez-vous ?

Pour avoir une place en crèche ou en garderie, vous pouvez inscrire votre enfant dès le 4^e mois de grossesse ou 1 an avant la date d'accueil souhaitée.

Ne tardez pas : les demandes sont nombreuses et vous devrez peut-être attendre avant d'avoir une place.



Assurances

Assurance-maladie obligatoire (LAMal)

En Suisse, l'assurance-maladie est obligatoire. Cette assurance vous permet d'accéder au système de santé et à des soins de qualité en ne payant qu'une partie des frais. À votre arrivée, vous avez un délai de 3 mois pour signer un contrat avec un assureur suisse. Il y a de nombreux assureurs et vous pouvez choisir librement le vôtre. Pour choisir, regardez notamment combien coûte la prime (ce que vous payez chaque mois pour l'assurance). Si vous avez besoin d'aide, consultez des comparateurs en ligne comme www.priminfo.ch ou rendez-vous à l'agence d'assurances sociales lausannoise.

📍 Agence d'assurances sociales (AAS)

Place Chauderon 7, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 71 00, www.lausanne.ch/sas

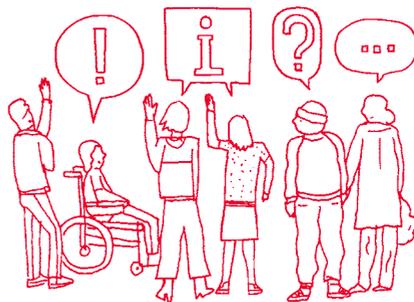
Lundi à vendredi 8h30-11h45, 13h-16h30 (fermé jeudi matin)

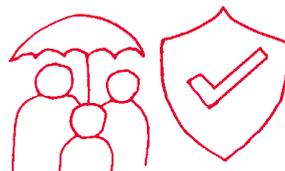
Attention : vous devez payer des primes pour l'assurance-maladie obligatoire dès le jour de votre arrivée en Suisse. Si vous attendez plusieurs semaines (au maximum 3 mois) pour faire votre contrat d'assurance, vous devez quand même payer les primes des semaines précédentes. La facture peut être élevée : prévoyez cette dépense dans votre budget !

Subside à l'assurance-maladie obligatoire

Les primes de l'assurance-maladie obligatoire peuvent représenter une dépense importante selon votre salaire et le nombre de personnes que vous avez à charge (famille, conjoint-e et enfants). L'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) apporte une aide financière aux personnes de condition économique modeste dans le canton de Vaud. Cette aide s'appelle subside. Vous pouvez évaluer votre droit au subside et déposer une demande sur le site internet :

www.vd.ch/subside-assurance-maladie





Assurances complémentaires

Certains traitements - comme les médecines naturelles - ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Vous pouvez donc choisir d'avoir une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces assurances sont facultatives : vous n'avez pas l'obligation d'en prendre une et l'assureur est libre d'accepter ou de refuser votre demande. C'est pourquoi il est conseillé d'assurer vos enfants assez tôt et de bien réfléchir avant de résilier votre contrat.

Assurances sociales

En Suisse, les assurances sociales sont payées en partie par la personne employée et en partie par son employeuse ou employeur. Elles sont importantes car elles garantissent un revenu à l'âge de la retraite, en cas de problème de santé, de période sans travail ou de difficultés financières. Si vous travaillez, les cotisations aux assurances sociales sont déduites de votre salaire. Vous pouvez le voir sur votre fiche de salaire.

Voici une liste de ces assurances :

- **AVS (1^{er} pilier) Assurance vieillesse et survivants** : pour votre retraite
- **AI Assurance invalidité** : en cas de problème de santé de longue durée
- **PC Prestations complémentaires** : en cas de charges trop élevées
- **AC Assurance chômage** : si vous perdez ou quittez votre emploi
- **LPP (2^e pilier) Prévoyance professionnelle** : pour compléter l'AVS/AI
- **APG Allocations perte de gain** : en cas de service militaire ou congé maternité/paternité
- **Allocations familiales** : aide financière pour chaque enfant (sur demande)

Assurance-accidents (LAA)

Tout comme l'assurance-maladie, l'assurance-accidents est obligatoire en Suisse. Si vous travaillez au moins 8 heures par semaine chez une employeuse ou un employeur, l'assurance-accidents couvre les accidents professionnels **et non professionnels**. Si vous travaillez moins de 8 heures par semaine, l'assurance-accidents ne couvre que les accidents professionnels. Si vous êtes indépendant.e, vous devez vous assurer par vous-même.

Assurance incendie et éléments naturels (ECA)

Dans le canton de Vaud, l'assurance incendie et éléments naturels est obligatoire pour votre logement et vos biens mobiliers. À Lausanne, vous devez faire un contrat pour cette assurance auprès de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA).

Vous pouvez le faire de plusieurs manières :

- Par internet
- Au guichet

📍 **ECA - Agence de Lausanne**
 Avenue du Grey 111, 1002 Lausanne
 Tél. 0800 721 721, www.eca-vaud.ch

Autres assurances

Il existe encore d'autres assurances pour des biens et des besoins spécifiques. Par exemple :

- **Responsabilité Civile (RC) et Ménage** : en cas de dégâts sur vos biens matériels, votre mobilier ou sur ceux de quelqu'un d'autre
- **Assurance vie (3e pilier)** : en complément à l'AVS et au 2^e pilier (les cotisations sont déductibles des impôts)
- **Assurance véhicule** : en cas de panne, accident et dommages divers sur votre véhicule (voiture, moto, etc.)
- **Assurance voyage** : si vous devez annuler un voyage, perdez votre bagage ou avez un problème de santé à l'étranger
- **Assistance juridique** : pour faire appel à un-e avocat-e en cas de problème avec la loi
- **Assurance animaux** : si vous devez faire soigner votre animal de compagnie

Ces assurances sont facultatives mais elles sont recommandées. Elles vous protègent contre de mauvaises surprises.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez changer votre contrat d'assurance-maladie obligatoire chaque année pour l'année suivante, avant le 30 novembre. Cette demande doit se faire par écrit.

Santé

Rappel important

Faites une assurance-maladie obligatoire pour vous et pour tous les membres de votre famille dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en Suisse! (voir p. 31)

Problème de santé : que faire ?

En cas de problème de santé, il est important d'agir au plus vite et de manière adéquate.

S'il n'y a pas d'urgence, vous pouvez :

- Vous rendre en pharmacie et demander conseil à une pharmacienne ou un pharmacien
- Prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste qui vous orientera vers un-e spécialiste en cas de besoin
- Quand les pharmacies et le cabinet de votre médecin généraliste sont fermés, appeler la centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133

En cas d'urgence vitale :

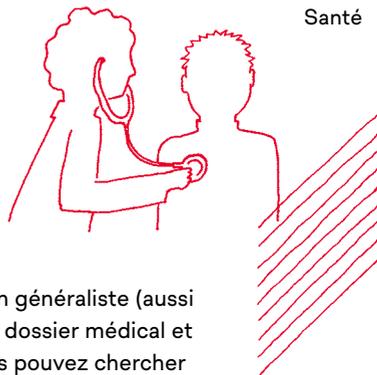
- Rendez-vous à l'hôpital (au Service des Urgences)
- Appelez une ambulance au 144

Pharmacies

Les pharmacies en Suisse vendent des médicaments. Les pharmaciennes et pharmaciens peuvent aussi donner des conseils de santé de base.

Leurs horaires d'ouverture correspondent en général à ceux des commerces. Certaines pharmacies sont ouvertes le dimanche et jusqu'à tard le soir : on les appelle les pharmacies de garde.





Médecins généralistes

En Suisse, vous choisissez en général une ou un médecin généraliste (aussi appelé-e médecin de famille). Cette personne suit votre dossier médical et vous oriente vers des spécialistes en cas de besoin. Vous pouvez chercher une ou un médecin qui parle votre langue. La Société vaudoise de médecine (SVM) propose une liste des médecins vaudois et des langues qu'elles ou ils parlent.

🌐 www.svmed.ch

Hôpitaux lausannois

À Lausanne, de nombreuses structures médicales offrent des soins de haute qualité aux habitantes et habitants (hôpitaux, permanences, policliniques, cliniques et services d'urgences). Voici 3 adresses importantes :

- 📍 **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)**
Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne, 021 314 11 11, www.chuv.ch
- 📍 **Urgences CHUV et Unisanté**
Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne, 021 314 11 11, www.unisante.ch
- 📍 **Hôpital de l'Enfance (HEL)**
Chemin de Montétan 16, 1004 Lausanne, 021 314 84 84, www.chuv.ch/fr/dfme

Maternité/Paternité

Vous allez bientôt être maman ou papa ? Les soins médicaux liés à une grossesse sont donnés par des gynécologues et des sages-femmes. Les frais sont pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire à partir de la 12^e semaine de grossesse.

À la naissance de l'enfant, la maman a droit à 14 semaines de congé maternité. Elle touche 80 % de son salaire pendant cette période. Le père ou l'épouse de la mère a droit à 14 jours d'indemnités et à 10 jours de congé parental. Il ou elle doit prendre ce congé dans les 6 mois qui suivent la naissance.

L'association Panmilar vous propose un accompagnement, dans votre langue, durant la grossesse et après la naissance de votre enfant. Il est offert par des sages-femmes et des interprètes communautaires. L'occasion de rencontrer d'autres futurs parents, de poser vos questions et de vous préparer à accueillir votre enfant. 🌐 www.panmilar.ch



Santé sexuelle

Le Centre PROFA Lausanne est l'adresse de référence pour toutes les questions de santé sexuelle, de couple, de sexologie et de périnatalité. Il propose des entretiens de conseils et des consultations médicales. Son approche est confidentielle, adaptée à chaque situation, sans discrimination ni jugement.

Centre PROFA Lausanne

Avenue Georgette 1, 1003 Lausanne

www.profa.ch

Santé psychique

L'Association Appartenances offre des consultations psychothérapeutiques et psychiatriques pour des personnes (et leurs proches) souffrant de troubles liés : au processus de migration, à un vécu de guerre ou de torture, et à toute autre forme de violence collective. Un-e interprète communautaire peut traduire les entretiens.

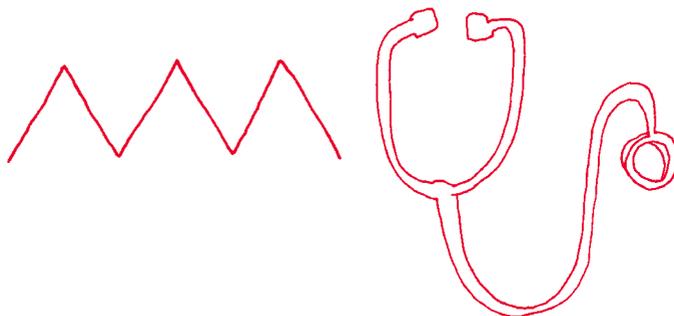
Consultation Psychothérapeutique pour Migrant-e-s (CPM) Appartenances

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Tél. 021 341 12 50, cpm.lausanne@appartenances.ch

www.appartenances.ch

L'unité Psy&Migrants du CHUV facilite l'accès aux soins en santé psychique dans des situations complexes pour des personnes migrantes de la région lausannoise. Elle oriente dans le réseau de soins et propose une expertise en psychiatrie transculturelle. Vous pouvez les contacter par téléphone au 079 556 17 89 ou par e-mail à psy-migrants@chuv.ch.



Violence domestique

La violence domestique est interdite en Suisse. Si vous êtes témoin ou victime de violence domestique, vous pouvez demander l'aide de spécialistes. Voici une liste d'adresses :

- **Unité de médecine des violences du CHUV :**
constats de blessures physiques www.chuv.ch
- **Centre Malley-Prairie :** consultations pour toutes et tous et hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants www.malleyprairie.ch
- **Centre LAVI :** soutien psychologique, juridique, financier et matériel aux victimes et à leurs proches www.profa.ch/lavi
- **Centre Prévention de l'Ale :** accueil, aide et accompagnement pour les personnes qui désirent arrêter d'être violentes www.prevention-ale.ch
- www.violencequefaire.ch : site internet avec des informations utiles sur la violence

Le Point D'Eau Lausanne (PEL)

La Fondation Point D'Eau Lausanne propose diverses offres pour améliorer la santé des personnes en situation de précarité. Du personnel infirmier, des dentistes, médecins, ostéopathes, physiothérapeutes, masseuses ou masseurs donnent des consultations. La Fondation offre aussi des prestations d'hygiène à bas coûts (douche, buanderie, coiffure).

Point D'Eau Lausanne (PEL)

Avenue de Morges 26, 1004 Lausanne
Tél. 021 626 26 44, info@pointdeau-lausanne.ch
web.pointdeau-lausanne.ch

Le saviez-vous ?

La Ville de Lausanne facilite l'accès à de nombreux bâtiments pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ont de la difficulté à se déplacer. Il existe une liste de ces bâtiments sur le site internet www.lausanne.ch/accessibilite



Transports

Pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique, la Ville de Lausanne recommande à ses habitantes et habitants de privilégier la mobilité active et durable soit : la marche, le vélo et les transports publics. Cela fait partie du Plan climat de la Ville dont l'objectif est d'atteindre le 0 % carbone d'ici à 2030.

CFF (Chemins de Fer Fédéraux)

Les CFF proposent des offres de déplacement en train à toutes les voyageuses et à tous les voyageurs en Suisse. Vous pouvez acheter des billets, abonnements et cartes de réductions sur internet, aux guichets ou aux distributeurs de certaines gares. Vous pouvez aussi utiliser l'application « Mobile CFF ».

www.cff.ch

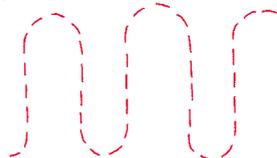
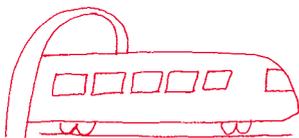
Des cartes journalières CFF (Flexi-Card) sont à disposition des habitantes et habitants de Lausanne au prix de 49 fr.

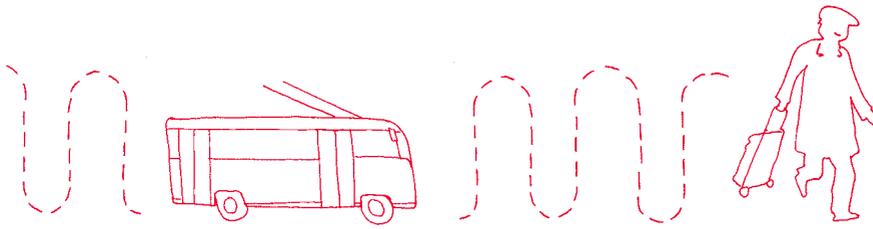
www.lausanne.ch/carte-journaliere

Mobilis Vaud

Les transports publics du canton de Vaud sont organisés en zones tarifaires. Ce système s'appelle Mobilis. Lausanne correspond aux zones 11 et 12. Vous pouvez acheter des billets pour une ou plusieurs zones. Ces billets ont une durée de validité limitée, durant laquelle vous pouvez utiliser tous les transports publics de la zone choisie (bus, métros ou trains).

www.mobilis-vaud.ch





TL

Avec les Transports publics de la région lausannoise (tl), vous vous déplacez en bus, train et métro à Lausanne et dans les communes des environs. Vous pouvez acheter des billets et abonnements par SMS, via l'application «tl», sur leur site internet ou au centre clientèle du Flon. N'hésitez pas à consulter leur site internet ou à leur rendre visite!

📍 **Centre clientèle TL Flon**
 Place de l'Europe 5B, 1003 Lausanne
 Tél. 021 621 01 11, www.tl.ch

Dans le cadre de son Plan climat, la Ville de Lausanne offre des subventions sur les abonnements tl Grand Lausanne (zones 11+12) pour les personnes à la retraite et les jeunes en formation notamment.

www.lausanne.ch/rabais-tl

Vélo

La Ville de Lausanne facilite la mobilité à vélo en créant des pistes cyclables et en favorisant l'achat de vélos électriques. Elle rembourse une partie du prix d'achat d'un vélo électrique : soit 15 % (maximum 400 fr.), soit 30 % (maximum 800 fr.) pour les moins de 25 ans et les personnes ayant droit au subsidie à l'assurance-maladie obligatoire. Pour bénéficier de ce remboursement, vous pouvez faire une demande sur www.equiwatt.ch.

À pied

La marche à pied est le moyen le plus simple et écologique pour se déplacer sur des courtes distances. Cette activité physique est aussi recommandée pour rester en bonne santé. La Ville de Lausanne fait tout pour rendre les déplacements à pied plus sûrs et plus confortables : passages piétons, sous-voies, itinéraires verts, extensions des zones piétonnes et à trafic modéré.

www.lausanne.ch/pietons

Voiture ou véhicule motorisé

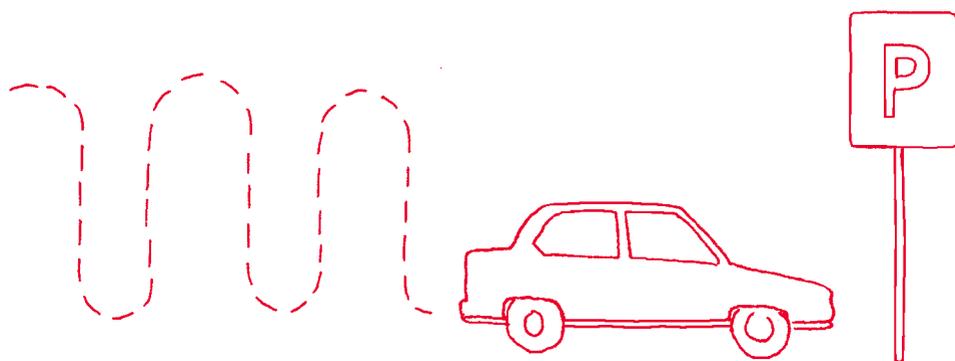
Vous avez un permis de conduire étranger ? À votre arrivée à Lausanne, échangez-le contre un permis de conduire suisse. Vous avez une ou des voitures ? Demandez rapidement des plaques d'immatriculation suisses. Ces deux démarches doivent se faire auprès du Service des automobiles et de la navigation (SAN), dans un délai de 12 mois après votre arrivée à Lausanne.

📍 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Avenue du Grey 110, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 82 10, www.vd.ch/san

Attention : dès 2030, les voitures thermiques (dont le moteur fonctionne grâce à de l'essence ou du diesel) ne seront plus autorisées à rouler en ville de Lausanne.



Places de parking

À Lausanne, vous pouvez louer des places de parking privées à l'intérieur ou à proximité de votre lieu d'habitation. Vous pouvez aussi parquer votre véhicule dans des parkings publics. Il existe aussi deux autres offres de parking à connaître :

- **Parkings-Relais (P+R)** : il s'agit d'une offre combinée, c'est-à-dire un parking pour votre véhicule et un titre de transports publics zone 11+12. Vous pouvez ainsi vous parquer dans l'un des 6 parkings-relais situés en périphérie de Lausanne puis rejoindre le centre-ville en métro ou en bus. Cette offre est valable pour un jour, un mois, ou plus.
- **Macarons** : les habitants et habitants de Lausanne peuvent acheter des macarons pour parquer plus longtemps leur voiture sur les zones bleues dans leur quartier. Vous pouvez les demander à l'Office de la circulation et du stationnement de la police lausannoise, sur leur site internet ou à leur guichet.

📍 Office de la circulation et du stationnement

Rue St-Martin 31, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 38 00, police@lausanne.ch
www.lausanne.ch/stationnement
Mardi à vendredi 7h30-17h

Le saviez-vous ?

En Suisse, les enfants voyagent gratuitement jusqu'à l'âge de 6 ans, puis en demi-tarif de 6 à 16 ans. Avec la carte Junior (30 fr. par an), les enfants jusqu'à 16 ans accompagnés de leurs parents voyagent gratuitement sur tout le réseau de transports publics suisses. À noter que les titres de transport sont obligatoires aussi pour les chiens... et les vélos !

Finances, impôts et télécommunication

Ouverture d'un compte bancaire

Pour recevoir votre salaire, payer vos factures ou envoyer de l'argent à l'étranger, il est utile d'ouvrir rapidement un compte bancaire en Suisse.

Pour faire cette démarche, vous pouvez :

- Aller aux guichets des banques
- Consulter leurs sites internet

Pour ouvrir votre compte, certaines banques vous demandent une pièce d'identité et un justificatif de domicile et/ou de salaire.

Impôts

Dès l'âge de 18 ans, toute personne qui vit en Suisse - ayant ou non un travail et un salaire - doit payer des impôts. Pour cela, vous devez remplir une déclaration d'impôt annuelle. Vous recevez ce document par l'autorité fiscale en début d'année. Il peut être complété en ligne au moyen de la prestation VaudTax.

www.vd.ch/vaudtax

Si vous avez un salaire, pensez à vous annoncer auprès de l'autorité fiscale pour payer des acomptes. Vous pouvez le faire en ligne sur www.vd.ch/acomptes. Les travailleuses et travailleurs étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont soumis à l'impôt à la source. Cet impôt est directement pris sur leur salaire.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Route de Berne 46, 1014 Lausanne

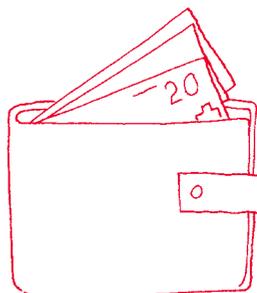
Tél. 021 316 00 00, www.vd.ch/impots

Lundi à vendredi 8h-17h

Vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Rendez-vous aux permanences de l'AVIVO.

www.avivo-vaud.ch/permanences



Impôt sur les chiens

À Lausanne, vous payez un impôt sur les chiens. Veuillez déclarer votre animal auprès du Bureau des impôts lausannois.

Vous pouvez faire cette démarche :

- Par téléphone au 021 315 43 21
- Par internet www.lausanne.ch/impots

Budget et dettes

Vous avez des questions sur l'endettement ? Vous avez des dettes ? Les spécialistes de Parlons cash! vous informent, conseillent et orientent vers des institutions ou associations en fonction de votre situation et de vos besoins.

Parlons cash!

Tél. 0840 43 21 00, www.vd.ch/parlons-cash

Lundi à jeudi 8h30-13h

Service social de Lausanne (SSL)

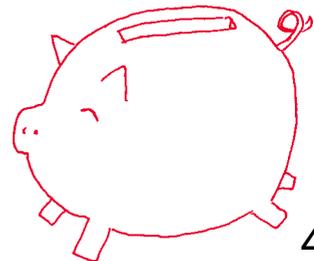
Le Service social de Lausanne vient en aide aux personnes domiciliées à Lausanne qui sont dans le besoin. L'aide sociale dans le canton de Vaud comprend une aide financière et des mesures d'insertion socio-professionnelle. Vous trouvez sur le site internet de ce service leurs différentes offres, classées par thématiques et par prestataires.

📍 Service social Lausanne (SSL)

Place Chauderon 4, 1002 Lausanne

Tél. 021 315 75 11, ssl@lausanne.ch, www.lausanne.ch/ssl

Lundi à vendredi 8h30-11h45, 13h-16h30 (fermé jeudi matin)



Téléphone, télévision et internet

En Suisse, plusieurs entreprises proposent des abonnements ou forfaits pour le téléphone, la télévision et internet. Vous pouvez demander une offre combinée, incluant plusieurs prestations. Les Services industriels de Lausanne (SiL) ont aussi une offre pour le téléphone, la télévision et internet.

Cette offre s'appelle Citycable (voir SiL p. 16). Rendez-vous en magasin et sur internet pour plus d'informations.

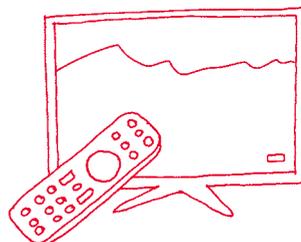
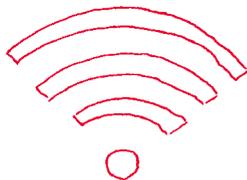
Redevance SERAFE

Toute personne qui s'inscrit au contrôle des habitants reçoit - une fois par année - une facture pour la radio et la télévision. Cette taxe s'appelle redevance Serafe. Elle est obligatoire pour chaque ménage.

www.serafe.ch

Le saviez-vous ?

Pour les personnes immigrées, le recours à l'aide sociale peut parfois influencer l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour. Renseignez-vous auprès du Service social de Lausanne (voir p. 43) ou auprès de la Fraternité du CSP Vaud (voir p. 13).



Loisirs

Art et culture

Lausanne est une ville de culture. Vous trouvez des offres dans de nombreux domaines : musique, arts de la scène, arts visuels et cinéma. Et dans des lieux divers tels que les bibliothèques, salles de spectacle, musées et galeries.

Lausanne accueille aussi de nombreux festivals et fêtes nocturnes qui attirent un public venant de toute la Suisse et d'Europe.

www.lausanne.ch/culture

Dans la brochure du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) « Apprendre à Lausanne », vous trouvez une liste des bibliothèques qui proposent des livres pour tous les âges, en français et en langues étrangères.

www.lausanne.ch/apal

Sport et activité physique

Capitale Olympique, Lausanne soutient le sport pour toutes et tous et encourage un mode de vie sain et actif. La ville compte près de 300 clubs sportifs et accueille plus de 50 manifestations sportives chaque année.

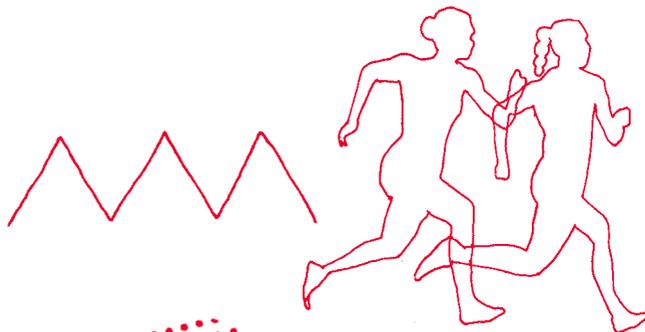
Lausanne offre aussi de nombreuses infrastructures pour la population.

Par exemple : des centres sportifs, terrains de sport, fitness extérieurs, piscines et patinoires.

www.lausanne.ch/sport

Dans l'agenda du site internet de la Ville de Lausanne, vous trouvez tous les événements culturels et sportifs de Lausanne. Vous pouvez chercher par thème, lieu ou date.

www.lausanne.ch/agenda



Tourisme

Lausanne Tourisme donne des informations sur les activités, événements, restaurants et balades qui vous permettent d'explorer et d'apprécier la ville. Le guichet de l'Office du tourisme lausannois vous conseille et vous propose aussi de la documentation utile (brochures, plan de la ville, etc.).

www.lausanne-tourisme.ch

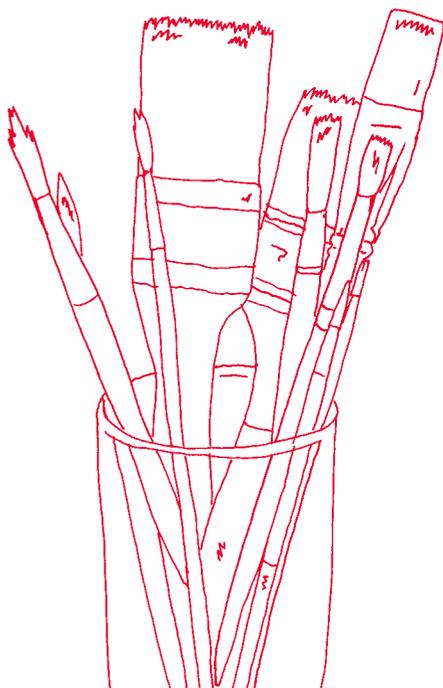
Animation socioculturelle

Lausanne compte 5 maisons de quartier, 10 centres socioculturels et 2 terrains d'aventure. Ces lieux organisent des activités variées, pour tous les âges. Le but est de favoriser la rencontre et le lien social entre les Lausannoises et Lausannois. Ils sont gérés par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), en collaboration avec les associations de quartier.

www.fasl.ch

Le saviez-vous ?

La plupart des musées à Lausanne sont gratuits le premier samedi de chaque mois!



Vie citoyenne

Systeme politique suisse

La Suisse est un État fédéral organisé en trois niveaux politiques : la Confédération, les Cantons et les Communes. Elle compte 26 cantons, 2136 communes (au 1^{er} janvier 2023) et sa population est d'environ 8,7 millions d'habitant.e.s.

La Suisse est une démocratie semi-directe. Elle est gouvernée par l'Assemblée fédérale (pouvoir législatif), les tribunaux fédéraux (pouvoir juridique) et le Conseil fédéral (pouvoir exécutif). La Présidente ou le Président est élu parmi les sept membres du Conseil fédéral et change chaque année.

Droits politiques

En Suisse, les citoyennes et citoyens ont des droits politiques dès l'âge de 18 ans. Cela leur permet de :

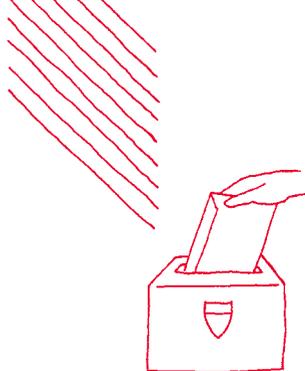
- Voter
- Élire
- Être élu.e
- Lancer et signer une initiative populaire ou un référendum

La population suisse est souvent appelée à voter sur des décisions communales, cantonales ou fédérales et à élire ses représentantes et représentants politiques.

Vous trouvez des informations sur les droits politiques et les votations sur www.lausanne.ch/votations.

Partis politiques

En Suisse, il y a plusieurs partis politiques. Les partis politiques sont des associations de personnes qui partagent les mêmes idées. Ils représentent les intérêts et avis de la population suisse et transmettent les demandes du peuple aux autorités. À Lausanne, les personnes élues au Conseil communal ou à la Municipalité sont toutes membres d'un parti politique.



Rendez-vous citoyens du BLI

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) organise des rendez-vous citoyens. Ces rendez-vous souhaitent favoriser la participation politique et sociale des personnes issues de la migration et de toute la population. Il peut s'agir de séances d'information, de moments d'échange ou de visites guidées.

www.lausanne.ch/bli-rdvcitoyens

Bénévolat

Le bénévolat est très pratiqué en Suisse. Faire du bénévolat veut dire : donner du temps pour une cause, une organisation, une activité. L'engagement bénévole n'est pas payé mais il enrichit la société, les relations sociales et le bien-être de chaque citoyenne et citoyen. Vous souhaitez vous engager ? Des organisations vous aident :

www.benevolat-vaud.ch

www.volontaireslausannois.ch



Naturalisations

Sous certaines conditions (10 ans de résidence en Suisse, 2 ans dans le canton de Vaud, permis C, notamment), vous pouvez demander la nationalité suisse. On parle de demande de naturalisation. Informez-vous sur cette démarche auprès du bureau des naturalisations ! Vous trouvez aussi des offres de cours et des brochures d'information sur leur site internet.

📍 Naturalisations - Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne

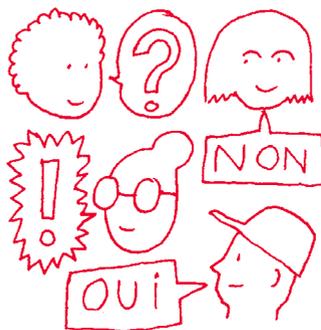
Tél. 021 315 22 31, naturalisations@lausanne.ch

www.lausanne.ch/naturalisation

Mardi et vendredi 10h-12h

Le saviez-vous ?

À Lausanne, les personnes de nationalité étrangère qui ont un permis B ou C depuis 10 ans et qui habitent dans le canton de Vaud depuis 3 ans ont des droits politiques. Elles peuvent voter sur le plan communal, élire et être élues au Conseil communal ou à la Municipalité et signer des initiatives et référendums communaux.



PLAN D'ORIENTATION

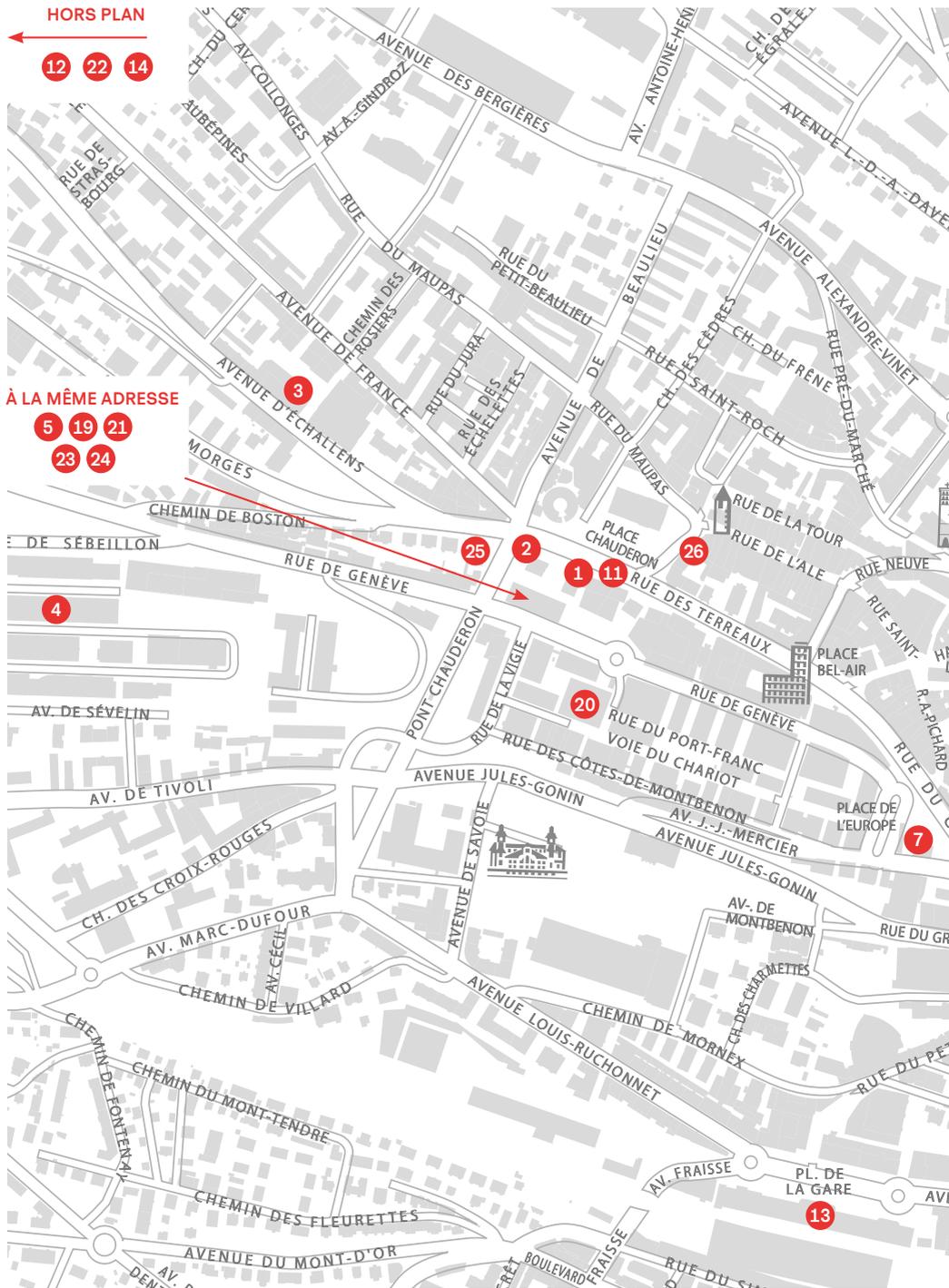
1. **Agence d'assurances sociales (AAS)** (p. 31)
Place Chauderon 7
2. **Bibliothèque Chauderon**
Place Chauderon 11
3. **Bibliothèque Jeunesse**
Avenue d'Echallens 2A
4. **Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)** (p. 12)
dont « Mariage forcé » (p. 28)
Avenue de Sévelin 46
5. **Bureau lausannois pour les familles (BLF)** (p. 29)
Place Chauderon 9, étage T
6. **Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)** (p. 11)
dont « Vivre, se former, travailler » (p. 10)
« Info Racisme » (p. 12)
et « Naturalisations » (p. 49)
Place de la Riponne 10
7. **Centre clientèle tl Flon** (p. 39)
Place de l'Europe 5B
8. **Centre d'orientation professionnelle** (p. 24)
et **Portail Migration** (p. 26)
Rue de la Borde 3D
9. **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)** (p. 35)
Rue du Bugnon 46
10. **Centre social protestant Vaud (CSP Vaud) - La Fraternité** (p. 13)
Place Arlaud 2
11. **Domaine accueil vacances** (p. 30)
Place Chauderon 7a, étage T
12. **ECA - Agence de Lausanne** (p. 33)
Avenue du Grey 111
13. **Gare de Lausanne**
14. **Hôpital de l'Enfance (HEL)** (p. 35)
Chemin de Montétan 16
15. **Hôtel de police**
Rue St-Martin 33
16. **Info cité** (p. 9)
Place de la Palud 2
17. **Inspection du travail Lausanne** (p. 21)
Place de la Riponne 10
18. **Office de la circulation et du stationnement** (p. 41)
Rue St-Martin 31
19. **Office régional de placement (ORP)** (p. 22)
Place Chauderon 9
20. **Service du contrôle des habitants (CH)** (p. 16)
Rue du Port-Franc 18
21. **Service d'architecture et du logement** (p. 18)
Place Chauderon 9
22. **Service des automobiles et de la navigation (SAN)** (p. 40)
Avenue du Grey 110
23. **Service des écoles et du parascolaire** (p. 25)
Place Chauderon 9
24. **Service des gérances** (p. 18)
Place Chauderon 9
25. **Services industriels de Lausanne (SiL)** (p. 16)
Place Chauderon 23
Place de l'Europe 2
26. **Service social de Lausanne (SSL)** (p. 43)
Place Chauderon 4
27. **Urgences CHUV et Unisanté** (p. 35)
Rue du Bugnon 44

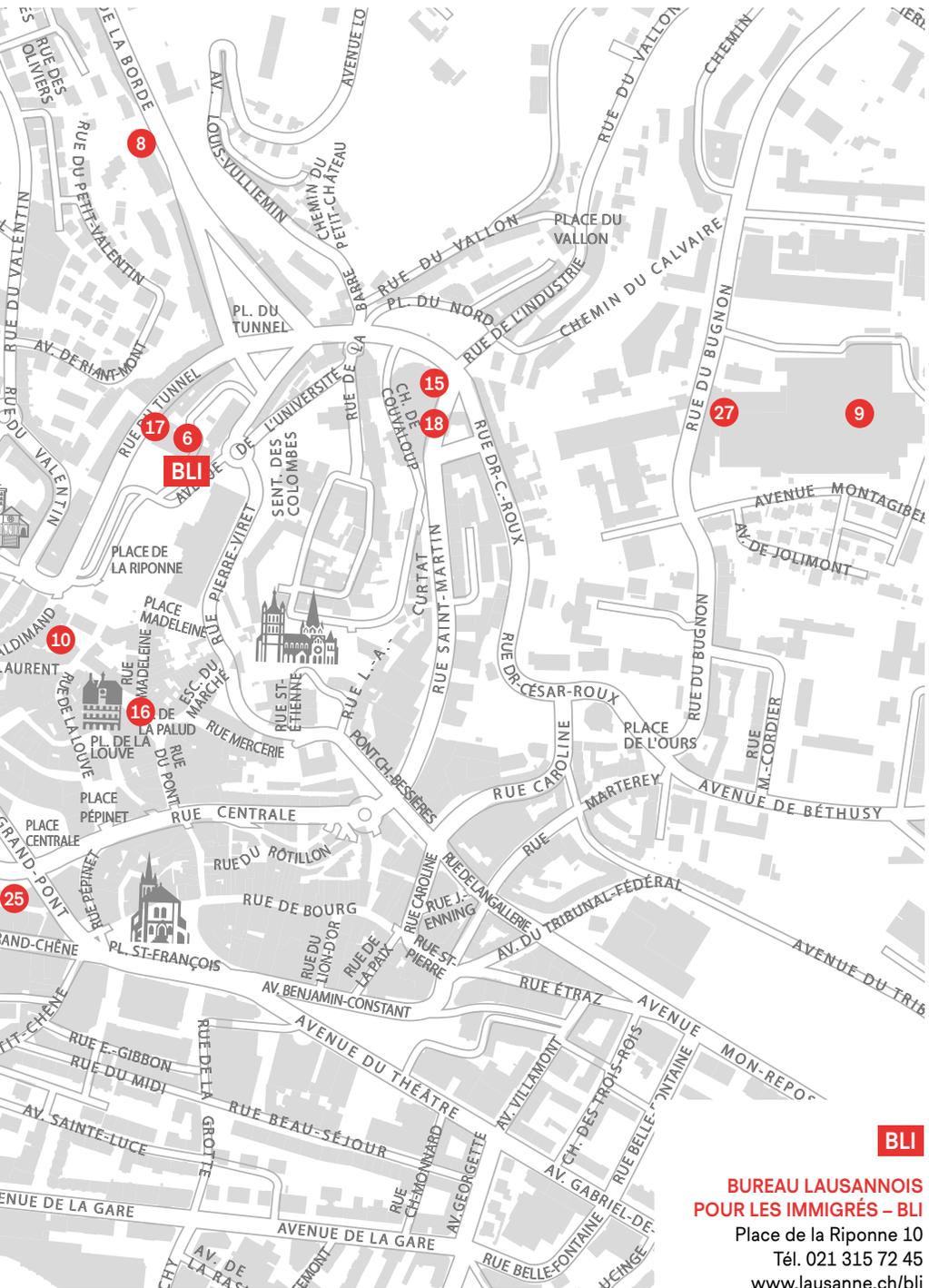
HORS PLAN

12 22 14

À LA MÊME ADRESSE

5 19 21
23 24





BLI

**BUREAU LAUSANNOIS
POUR LES IMMIGRÉS – BLI**

Place de la Riponne 10

Tél. 021 315 72 45

www.lausanne.ch/bli

PLAN À L'INTÉRIEUR

Numéros d'urgence (24h/24)

Ambulance : **144**

Police : **117**

Pompiers : **118**

Sauvetage aérien Rega : **1414**

Médecins de garde : **0848 133 133**

La Main tendue (écoute pour adultes) : **143**

Pro Juventute (aide enfants et jeunes) : **147**



Disponible en :

Albanais / Shqip

Allemand / Deutsch

Anglais / English

Arabe / العربية

Bosnien-Croate-Serbe /
Bosanski-Hrvatski-Srpski

Espagnol / Español

Farsi / فارسی

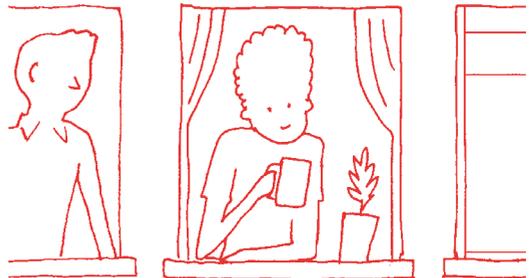
Français

Italien / Italiano

Portugais / Português

Russe / Русский язык

Ukrainien / Руди



www.lausanne.ch/bli-vivre-a-lausanne

**Bureau lausannois
pour les immigrants (BLI)**

Place de la Riponne 10
case postale 5032
1002 Lausanne

T +41 21 315 72 45
www.lausanne.ch/bli
bli@lausanne.ch

